



Trites arc-en-ciel dans le Rhône genevois: le retour !

Plus de 30 ans ont passé depuis la dernière mise à l'eau de truites arc-en-ciel dans le Rhône genevois, suite à l'interdiction décrétée par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV). Dans le même temps, la truite fario indigène ne se reproduit plus dans le fleuve, et les captures de ce salmonidé ne cessent de baisser.

L'exploitation hydroélectrique du Rhône avec ses multiples impacts sur le milieu naturel, comme la restriction de la libre circulation des poissons (barrages), les variations quotidiennes du débit (éclusées), et les vidanges régulières des retenues sont à l'origine de ce désastre environnemental. La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises (FSPG) reconnaît certes la volonté de l'Etat et des Services Industriels Genevois (SIG) d'appliquer la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux, mais dans le même temps, la situation constatée sur le terrain par les pêcheurs ne fait qu'empirer.

La FSPG relève également avec regret que l'OFEV a refusé la demande pertinente du canton de Genève d'introduire des truites arc-en-ciel sur le Rhône urbain, secteur dégradé par les activités du barrage du Seujet. Elle considère la présence des truites arc-en-ciel comme le témoignage d'un cours d'eau fortement perturbé par la production d'énergie hydroélectrique, mais aussi comme le symbole de la volonté des pêcheurs et des administrations compétentes de maintenir une pêche de loisir locale et populaire.

Réchauffement climatique oblige, l'introduction réfléchie et contrôlée de truites arc-en-ciel constitue une opportunité et non une tragédie pour les cours d'eau qui n'arrivent plus à héberger les poissons les plus sensibles. Ce salmonidé était présent à Genève depuis la fin du XIX^{ème} siècle, il est aujourd'hui encore largement répandu dans les cours d'eau alpins d'Autriche et d'Allemagne, sans pour autant poser problème aux espèces locales.

En conséquence, la FSPG se réjouit du prochain repeuplement franco-suisse de truites arc-en-ciel adultes, qui seront déversées dans le Rhône limitrophe, en parfaite conformité aux normes légales, par les AAPPMA françaises.

Informations aux medias :

Christophe EBENER – président FSPG - 079 559 31 00 – christophe.ebener@fspg-ge.ch

Maxime PREVEDELLO – secrétaire FSPG – 079 317 00 94 - maxime.prevedello@fspg-ge.ch